



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : **05.10.2020**

"Titre" : Question écrite relative au postulat de l'ADG portant sur le harcèlement de rue

Texte de dépôt :

Cette question écrite s'adresse à M. Pierre Contat, Conseiller municipal en charge de la Sécurité publique.

Voilà une année, à quelques jours près, soit le 21 octobre 2019, qu'une réponse a été donnée au postulat déposé par M. Clément Borgeaud concernant le harcèlement de rue. Je rappelle les trois points du postulat de M. Borgeaud :

- Comment déterminer les meilleurs moyens de récolter des données statistiques sur le harcèlement de rue à Monthey ? [SÉP]
- Est-il possible de collaborer avec les autres villes valaisannes qui ont récolté des données (notamment Martigny) et qui sont en train de mettre en place des outils de surveillance et d'analyse de ces données, ainsi que des mesures préventives ?
- Quelles mesures préventives pourraient être intégrées à Monthey ? Les réponses et mesures apportées par le service de la Sécurité publique de Monthey ont été les suivantes :
- Donner de la visibilité et informer sur le phénomène du harcèlement de rue (...) pour cela, une page dédiée a été ouverte sur le site Internet communal ; un communiqué de presse accompagnant ultérieurement la création de cette page
- Par l'intermédiaire de cette page Internet, les potentielles victimes peuvent, par le biais d'une adresse mail dédiée (harcelementderue@monthey.ch), annoncer un cas vécu. Objectifs : obtenir une vue d'ensemble du phénomène et conseiller les victimes, ce, de manière discrète et confidentielle.
- Au terme d'une année de fonctionnement, un bilan sera réalisé et en fonction de l'existence ou non du phénomène en ville de Monthey, d'autres mesures pourraient être prises, comme une campagne de prévention en partenariat avec les Transports publics, par exemple, ou avec Soluna. Voici mes questions :
 - Quelles sont les mesures de visibilité prises par votre service durant l'année écoulée, outre

la page dédiée sur le site internet communal ?

- Quel bilan peut-il être tiré de ces premières mesures ?
- Avez-vous reçu des demandes via l'adresse mail citée sur la page internet harcelementderue@monthey.ch pendant cette année ?
- Si oui, combien ?
- Un mail ne garantit aucune confidentialité pour celui/celle qui l'envoie. Pensez-vous qu'un tel outil est adéquat pour les personnes concernées ? De plus son accès n'est pas simple, la problématique du harcèlement étant noyée dans une liste de thèmes gérés par la Sécurité.
- Une campagne de prévention, telle que vous l'envisagez, ne peut être menée que s'il y a une connaissance chiffrée de la réalité. Quelles améliorations allez-vous proposer en matière de récolte des données ?

-

Une commission ad'hoc du Conseil général pourrait entamer la réflexion et s'inspirer des expériences menées dans d'autres cantons (VD par ex.), qu'en pensez-vous ?

Quelques chiffres : Mandaté par Amnesty International, l'institut de recherche gfs.bern a mené une enquête en 2019 auprès de 4500 femmes et jeunes filles dès 16 ans en Suisse. Elle révèle que 22% des femmes en Suisse ont subi des actes sexuels non consentis. 49% des femmes touchées gardent pour elles l'épisode de violence sexuelle. Seulement 8% ont porté plainte auprès de la police. 40% des femmes en Suisse craignent d'être victimes de harcèlement sexuel dans leur vie quotidienne. Plus de la moitié (59%) ont déjà été victimes de harcèlement sous forme de contacts, d'étreintes ou de baisers non désirés. (...) 3/4 des femmes souhaitent que la société et la politique fassent davantage pour combattre la violence et le harcèlement sexuels, et estiment que les femmes sont trop souvent tenues pour responsables lorsqu'elles sont victimes d'agressions ou de harcèlement sexuel. Je vous remercie pour votre réponse.

Nom prénom : Eliane Launaz-Perrin

Représentant le parti / groupe : ADG

Date : 05.10.2020

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général